



SPFS

SYNDICAT DU PEUPLE FRANÇAIS SOUVERAIN

Siège : ZA Les Places – 41500 Suèvres

Mail : safac.j41@gmail.com

Numéro d'enregistrement RGM n°012025

Service juridique : 45

Membres fondateurs, juristes officiels RGP n° 25 000101

- SAFAC-J sceau déposé à l'INPI n° 20 4699255
- VCB sceau déposé à l'INPI n° 24 5093460

Le Syndicat du Peuple Français Souverain (SPFS) veille au respect du Droit et des Lois françaises, de leurs conformités avec la Constitution, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne et de la loi internationale.

Il veille au respect de la Loi et de l'application du Droit Français.

Le Syndicat du Peuple Français Souverain (SPFS) est régi par les statuts de La loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884, il est également chargé de l'étude et de la défense de ses administrateurs suivant le Code du Travail, et de leur couverture Sociale par le Code de la Sécurité Sociale, Le Code de la Mutualité, Le Code de la Consommation, Le Code du Commerce, Le Code Monétaire et Financier, Le Code Général des Impôts, Le Code de Procédure Civile, Le Code Civil, Le Code de Procédure Pénale, Le Code Pénal, Le Code des Assurances, Le Code des Relations entre le Public et l'Administration et tout code nouveau.

'Nemo Censetur Ignorare Legem'

- Nul n'est Censé Ignorer la Loi

Commission Européenne

Rue de la Loi / Wetstraat 200 (postal office Box:
1049) • Bruxelles
Belgique

À l'attention de Madame Ursula von der Leyen
Présidente de la Commission européenne

Suèvres, le 5 mai 2025

Pli Recommandé n°1A 210 456 5834 6 sur 3 Pages

Objet :

- Souveraineté bafouée
- Exigence de retrait immédiat de la France de l'Union européenne

Syndicat du Peuple Français Souverain (SPFS) Assemblée Générale Extraordinaire

Madame, la Présidente,

L'Assemblée Générale du **Syndicat du Peuple Français Souverain (SPFS)**, réunie en session exceptionnelle, vous adresse ce courrier au nom de la souveraineté nationale que vous semblez continuellement ignorer.

Le Peuple français est souverain. Cette souveraineté ne se délègue ni ne se troque à coups de traités rédigés dans l'ombre.

En 2005, par référendum, le Peuple Français Souverain a dit **NON** au Traité constitutionnel européen.

Ce **NON**, franc et massif, a été trahi.

En 2008, contre toute morale démocratique, un traité aux termes équivalents, dénommé « **Traité de Lisbonne** » a été imposé sans consultation populaire.

Ce détournement du suffrage universel est une violation grave des principes démocratiques fondamentaux, notamment ceux inscrits à **l'article 1er de la Constitution française** et à **l'article 1er du Traité sur l'Union européenne** qui proclament que l'Union repose sur le respect de la démocratie.

Nous, **Syndicat du Peuple Français Souverain (SPFS)**, rappelons avec force que la République française est **indivisible, laïque, démocratique et SOCIALEMENT SOUVERAINE**.

Vous avez, au mépris de ces principes, continué à faire de l'Union européenne un outil de dépossession politique.

Nous vous signifions donc, au nom du Peuple Français Souverain :

- **L'exigence immédiate du retrait de la France de l'Union européenne, conformément à la volonté populaire exprimée en 2005,**
- **L'arrêt de toute directive ou règlement européen s'imposant à la France contre son gré,**
- **La reconnaissance officielle de l'erreur historique de contournement du référendum français.**

Ce n'est pas à la Commission de décider de l'avenir des peuples, c'est aux peuples eux-mêmes.

Et le Peuple Français Souverain a déjà décidé.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, cette déclaration non négociable de notre souveraineté.

Pour le Peuple Français Souverain :

Adan Sekkiou

Membre fondateur

Signé par :

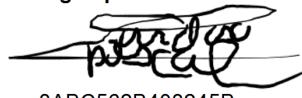
Adan Sekkiou

234D63B4605E4CF...

Pascal Cardoso-Gastao

Membre fondateur

Signé par :



8ABC562B408245B...

François Lecomte

Membre fondateur

Signé par :

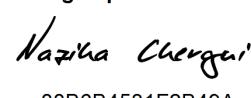
François Marc Lecomte

466F2E6E15F04EF...

Naziha Chergui Ayach

Membre fondateur

Signé par :



88B6B4531F2B49A...

ANNEXE

Rappel fondamental des principes du droit français concernant la souveraineté du peuple

1. Article 1er de la Constitution de 1958 :

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens [...]* »

Cette phrase fondatrice établit que la démocratie, c'est-à-dire le **pouvoir du peuple**, est une pierre angulaire de notre régime.

2. Article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

3. Article 1er et 3 de la Constitution et de la DDHC :

« *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants **et** par la voie du référendum.* »

Cela signifie que toute décision majeure engageant l'État français ne peut être valide **qu'en accord avec la volonté du peuple**.

Toute violation répétée de cette souveraineté est un **détournement de pouvoir**.

4. Quand il n'y a plus de Constitution respectée, seul le peuple est légitime

Lorsque les autorités politiques violent de manière systématique l'esprit et la lettre de la Constitution, notamment en contournant la volonté populaire ou en déléguant la souveraineté nationale à des entités étrangères ou supranationales, **le lien de légitimité est rompu**.

Dans l'Histoire de France, cela a toujours été clair :

- **C'est le peuple qui fonde le droit**, non l'inverse,
- **C'est le Peuple qui crée l'État**, pas l'État qui crée le peuple.

Cela remonte au Préambule de la Constitution de 1793 :

« *Le Peuple est Souverain ; il est toujours en droit de revoir, de changer, et d'abolir sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.* »

5. Les institutions actuelles ont outrepassé leurs fonctions

Le gouvernement français et certains organes de l'Union européenne se sont arrogé des droits qu'ils n'ont pas reçus du Peuple Français Souverain.

Cette dérive est en contradiction avec la théorie du contrat social, et avec la hiérarchie des normes :

Tout pouvoir ne peut exister que s'il émane du peuple et respecte ses limites.

Paraphe
PL
Paraphe
NC
Paraphe
FMI
Paraphe
AS